

REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTERE DE LA JEUNESSE
ET DU MOUVEMENT COOPERATIF
B.P. 1044 - KIGALI

NOTE A L'ORDONNATEUR-TRESORIER

DU RWANDA

KIGALI

Monsieur l'Ordonnateur-Trésorier,

Conformément aux états de paye ci-joints, il y a lieu de verser au compte n°207081201 du Centre de Formation des Jeunes de SHYOGWE ouvert à la Banque Populaire de NYAMABUYE C/O UNION DES BANQUES POPULAIRES DU RWANDA à KIGALI la somme de SIX MILLE VINGT TROIS FRANCS RWANDAIS (6.023 FRW) représentant la retenue opérée sur le traitement du mois de Juillet 1989 de MUYANGO Jean Pierre à titre de remboursement de sa dette envers ledit Centre.

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de SIX MILLE VINGT TROIS FRANCS RWANDAIS (6.023 FRW).

Fait à Kigali, le 4 Juillet 1989
Le Gestionnaire des Crédits
au MUSUMA

MAHUNGU Jean Bosco

Vu pour approbation

Le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Associatif

NGOBOKA Cyriaque
Directeur Général
de la Jeunesse



OP 1611 du 3.10.89

Vu pour vérification approbation

et imputation à l'article 19111 02 0102
inscrit sous poste n° 62 du 10/11/89

Kigali, le 10/12/89

Le Gestionnaire des Crédits

MAHUNGU Jean Bosco